



Un service d'accompagnement pour **mieux rénover** votre habitat



**Rénover pour
économiser l'énergie**



**Adapter pour bien
vieillir chez soi**



**Réhabiliter pour
un logement sain**

Comprendre le dispositif

Un service public gratuit pour améliorer votre logement

La Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle met à votre disposition un dispositif d'accompagnement simple et complet pour vous aider à améliorer votre logement, quel que soit votre projet.



Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants de leur résidence principale.
- Propriétaires bailleurs (logements loués ou vacants).
- Copropriétaires.
- Locataires, pour être conseillés et orienter leur propriétaire.

Quels projets sont concernés ?

- Rénovation énergétique : isolation, chauffage, menuiseries, ventilation...
- Adaptation du logement : accessibilité, salle de bain, équipements pour bien vieillir et rester chez soi.
- Réhabilitation : traitement de l'humidité, sécurité, mise aux normes, confort, logements dégradés ou indignes.
- Remise sur le marché de logements vacants, notamment avec des loyers maîtrisés.

Pourquoi et comment en bénéficier ?

Un dispositif sur-mesure

- Des conseils gratuits et adaptés à votre situation.
- Un accompagnement personnalisé, avec un interlocuteur unique.
- Des aides financières publiques mobilisables selon votre projet.
- Un parcours de travaux simplifié à chaque étape.
- Une attention particulière pour les ménages modestes et très modestes.

Les étapes simples pour en bénéficier

- 1** Contactez le service habitat de la Communauté de communes (téléphone, mail, permanences locales).
- 2** Rencontrez un conseiller pour une analyse gratuite de votre logement et de votre projet.
- 3** Montez votre projet : accompagnement technique et administratif, choix des travaux prioritaires.
- 4** Bénéficiez de financements pour réduire votre reste à charge.
- 5** Réalisez vos travaux sereinement, avec un appui possible pendant la phase de travaux (suivi, justificatifs pour les aides).



Un dispositif au service des habitants de Pont Audemer Val de Risle : améliorer le confort, lutter contre la précarité énergétique, valoriser le patrimoine et soutenir l'économie locale.

Un service d'accompagnement pour mieux rénover votre habitat

avec la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle
et France Rénov'



Contactez-nous

- **Téléphone** : 02 45 31 00 55
- **Mail** : pacte.ccpavr@citemetrie.fr
- **Permanences gratuites, sur rendez-vous, ouvertes à tous les habitants du territoire :**
 - **Pont-Audemer** : 2 place de Verdun - Salle des mariages - Chaque 1^{er} mardi du mois, de 13 h30 à 16 h30
 - **Routot** : 1 place du Général-Leclerc - Salle des Permanences, 2^e étage - Chaque 2^e mardi du mois, de 9 h à 12 h
 - **Montfort-sur-Risle** : 3 rue Saint-Pierre - Salle annexe - Chaque 3^e mardi du mois, de 9 h à 12 h
 - **Quillebeuf-sur-Seine** : 74 quai de Seine - Salle du conseil municipal - Chaque 4^e mardi du mois, de 9 h à 12 h

Dispositif mis en place par la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle, avec l'appui de l'Anah et de ses partenaires, et confié à l'opérateur CITÉMÉTRIE, spécialiste de l'amélioration de l'habitat.